

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 107/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LORS DE FESTIVITES « Quand le train resifflera au son des Orgues » rue des Orgues et rue du petit train

Le Maire de la Commune d' HERZEELE ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la mise en place de rails pour la manifestation « Quand le train resifflera au son des Orgues ».

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec un empiètement sur chaussée, rue des Orgues et rue du petit train, à compter du jeudi 22/05/25 jusqu'au mardi 03/06/25, pour la mise en place de rails pour la manifestation « Quand le train resifflera au son des Orgues ».

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit sur toute la rue des Orgues du jeudi 22/05/25 au mardi 03/06/25.

Tout manquement aux instructions données sur les interdictions de stationnement, peut amener à l'évacuation du véhicule.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront posés par nos soins.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - [e-mail - cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr).
- Monsieur Nicolas GERVOIS, Adjoint au maire chargé des festivités.

Fait à HERZEELE, le 20 mai 2025
Le Maire, S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et NOTIFIE le : 20 mai 2025
Le Maire, S.FRANCKE

